

Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 mars 2024

n° 026-24

Objet : *RS - Attribution du marché de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 14 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry*

- date de convocation le 22 mars 2024
- nombre de conseillers en exercice : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Pierre Brun - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Eric Delhommeau

• conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 mars 2024

délibération n° 026-24

objet **RS - Attribution du marché de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 14 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que, Grand Chambéry dispose d'une aire d'accueil, d'une aire de grand passage et de terrains familiaux pour l'accueil des gens du voyage, dont la gestion est confiée à l'entreprise Saint-Nabor Services, dans le cadre du marché F20015 passé selon une procédure avec négociation suite à un appel d'offres ouvert infructueux.

Le marché F20015 prenant fin le 31 mars 2024, il est proposé de conclure un nouveau marché qui confiera au futur prestataire la gestion administrative et technique de l'aire d'accueil, de 14 terrains familiaux et de l'aire de grand passage, ainsi que la permanence téléphonique.

Le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

La commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 7 mars 2024, a attribué le marché à l'entreprise Saint-Nabor Services pour un montant de 235 996 € HT par période d'un an, au regard de l'analyse conjuguée du prix des prestations (45 %) et de la valeur technique (55 %).

Le marché est conclu pour une première période d'un an, reconductible tacitement trois fois un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et leurs avenants,

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 7 mars 2024,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier, gens du voyage du 15 février 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le marché pour la gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 14 terrains familiaux des gens du voyage, avec l'entreprise Saint-Nabor Services, pour un montant annuel de 235 996 € HT, soit 943 984 € HT pour la durée maximale de quatre ans,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer le marché tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

026-24

Objet de l'acte :

RS - Attribution du marché de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 14 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte :

28 mars 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240328-lmc1H31263H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31263H1

Date de transmission en Préfecture :

05 avril 2024

Date de réception en Préfecture :

05 avril 2024

Date de publication sur le site internet:

vendredi 05 avril 2024